

ne concerne pas que les PRU. Je vous confirme que cette question n'a pas encore été tranchée par le Gouvernement.

Vous souhaitez avoir un bilan des procédures de remembrement urbain aux différents stades de leur évolution. Je peux donc vous dire que six périmètres de remembrement urbain ont été, à ce jour, approuvés; six autres sont en cours d'approbation. Enfin, j'ai connaissance d'au moins 10 périmètres en cours d'élaboration, mais qui ne m'ont pas encore été transmis. L'examen de ces données montre que l'utilisation de ce nouvel outil a été amorcée.

Je suis très attentif aux conditions et circonstances de mise en œuvre de cette procédure. J'ai demandé aux services de mon administration de m'en tenir informé dès leur genèse.

Nous pourrions certainement reparler de ce dossier dans les prochaines semaines, d'autant qu'il concerne souvent des projets fort importants. Pour ce qui concerne la délégation, elle n'est pas encore tranchée, mais devra l'être prochainement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Barzin.

**Mme Barzin (MR).** – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et pour les éléments d'information qu'il m'a transmis. Ma question datait déjà de février et concernait un dossier particulier. On est maintenant à la mi-novembre, je suis un peu inquiète de voir que le gouvernement n'a pas encore pu trancher cette question-là, parce que cela diffère l'approbation de toute une série de dossiers. Ce sont des dossiers importants qui mériteraient d'être tranchés. J'espère vraiment, comme vous le dites, que le Gouvernement wallon pourra trancher cette question et se mettre d'accord au niveau de la procédure dans les prochaines semaines.

*(M. Stoffels, Doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE  
DE MME CREMASCO À M. HENRY,  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
LA MOBILITÉ,  
SUR  
« LES CONCLUSIONS DES ATELIERS DU  
TERRITOIRE ET LES SUITES À Y DONNER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «les conclusions des Ateliers du territoire et les suites à y donner».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Écolo).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai déjà eu deux fois l'occasion de vous interroger sur ce vaste chantier de consultation et de participation citoyenne que sont les Ateliers du territoire, notamment en faisant le parallèle avec l'expérience mise en place en Flandre. Ce 28 octobre, j'ai pu assister à une étape importante dans le processus: la présentation d'une synthèse des résultats. Celle-ci s'est déroulée au sein même de ce parlement.

On peut décemment dire que cette opération inédite en Wallonie a remporté un franc succès. Le nombre de personnes qui ont formulé un avis et participé aux Ateliers est important, mais ce qui ressort tout particulièrement des conclusions est l'intérêt de la démarche en termes de sensibilisation et de participation. J'ai été particulièrement surprise parce que tous les intervenants ont salué l'intérêt de la démarche et étaient particulièrement sensibles à cette ouverture.

L'aménagement du territoire est une discipline complexe — on ne le sait que trop bien, ici — et transversale qui nécessite vulgarisation et débats, surtout si on veut s'inspirer de l'avis du plus grand nombre.

De nombreux participants insistent pour crédibiliser l'opération sur le long terme. Il faudra y donner suite. C'est un message récurrent.

Dès lors, M. le Ministre peut-il me préciser les différentes étapes qui suivront ce processus? Certaines questions seront-elles affinées, comment ces réflexions seront-elles insérées dans la révision du SDER et du CWATUPE? M. le Ministre planifie-t-il déjà d'autres opérations de sensibilisation?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Madame la Députée, pour votre question. Merci aussi pour l'intérêt que vous avez témoigné aux Ateliers du territoire, en assistant à leur séance de clôture, ce 28 octobre 2011. Nous avons pu entendre, à cette occasion, d'excellentes interpellations des représentants des 235 citoyens qui ont participé à ces ateliers.

Au total, en prenant en compte les réponses — également très instructives — au questionnaire proposé en ligne, plus de 1 200 personnes ont participé activement aux Ateliers. Une cinquantaine d'associations se sont impliquées dans ce processus participatif, en plus des maisons de l'urbanisme qui ont été les chevilles ouvrières de cette organisation.

La campagne d'information et de sensibilisation a touché un public encore bien plus large. Une campagne de communication incitant les citoyens à consulter les résultats des Ateliers et les fiches de vulgarisation vient d'ailleurs de commencer.

L'ensemble des résultats et des avis est accessible sur le site internet [www.lesateliersduterritoire.be](http://www.lesateliersduterritoire.be).

Pour rappel, la mise en place des Ateliers du territoire visait les objectifs suivants :

- permettre aux « citoyens sensibilisés » de proposer au ministre des orientations relatives à une nouvelle politique d'aménagement du territoire ;
- renforcer le lien entre l'autorité publique et la population ;
- sensibiliser un public le plus large possible aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle, à leurs conséquences en termes de gestion du territoire et à l'impact des comportements individuels. Par rapport à l'éducation à l'environnement, la sensibilisation en aménagement du territoire n'en est qu'à ses débuts.

Ces objectifs sont largement atteints.

Comme vous le dites bien, les Ateliers ont suscité des attentes importantes, qu'il ne faut pas décevoir.

Lors de la séance de clôture, j'ai déjà eu l'occasion de faire un premier retour sur les résultats des Ateliers, en identifiant :

- les parties de ma politique qui ont été confortées par les réflexions menées dans les Ateliers et qui pouvaient être davantage développées ;
- les volets qui devaient manifestement être approfondis, dont la prise en compte de la ruralité, sur laquelle nous reviendrons tout de suite ;
- des incompréhensions à lever.

De manière plus générale, si les Ateliers du territoire ont produit, comme je l'ai dit, des résultats très intéressants, il s'avère néanmoins nécessaire de les évaluer et d'identifier leurs limites. Comme toute opération de ce type, elle a par exemple touché un public assez averti et majoritairement universitaire. J'entends mener à bien, avec les opérateurs du secteur, un travail de réflexion pour sensibiliser à la matière les milieux qui ont été moins représentés, à savoir les jeunes ou les publics socialement moins favorisés.

Les propositions que je présenterai dans les prochains mois au gouvernement, relatives à l'actualisation du SDER, à la révision du CWATUPE ou encore à la détermination précise des noyaux d'habitat, intégreront les principaux résultats de ces Ateliers.

Ces résultats peuvent également enrichir les débats de cette commission.

Je me dois de rappeler que la sensibilisation constituait un des huit objectifs du SDER de 1999. Cet objectif avait, jusqu'à présent, été peu rencontré. Même s'ils sont maintenant formellement clôturés, les Ateliers du territoire constituent pour moi le début d'un processus.

Chaque fois que j'en ai l'opportunité, je sensibilise et vulgarise au mieux sur les enjeux et les mesures à prendre. La détermination des noyaux d'habitat, la densification ou encore la politique d'implantation en matière d'éoliennes, de carrières, de zones d'activité nécessitent un travail de fond.

La réforme du CWATUPE nécessitera une information en profondeur, préalable à son entrée en vigueur.

À moyen terme, j'épinglé également deux rendez-vous cruciaux en matière de sensibilisation et de participation, à savoir l'enquête publique sur la révision du SDER, fin 2012, et le renouvellement des CCATM, début 2013.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco (Écolo).** – Je suis assez ravie de la réponse. J'en extrairai une partie en particulier, à savoir que c'est le début d'un processus. M. le Ministre a donné différents éléments et je ne manquerai pas de revenir sur le sujet.

**QUESTION ORALE**  
**DE MME CREMASCO À M. HENRY,**  
**MINISTRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE**  
**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE**  
**LA MOBILITÉ,**  
**SUR**  
**« LES ENJEUX DE LA RURALITÉ »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les enjeux de la ruralité ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Écolo).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors de la présentation, ce 28 octobre, de la synthèse des résultats des Ateliers du territoire, un enjeu m'est apparu prégnant. M. Maene, qui est absent, mettait d'ailleurs une de ces composantes en évidence, à savoir qu'il a exprimé l'enjeu de la zone rurale et de la ruralité. J'utilise le vocable « ruralité », car il fait à la fois référence aux enjeux liés aux terres agricoles,